

diminuerait notablement. Dans l'ensemble, ces ententes feraient plus de bien au Canada que tous les tarifs douaniers possible, que toutes les clauses d'anti-dumping.

L'honorable RUFUS H. POPE: Il me fait plaisir de constater que mon vieil et excellent ami est enfin converti à la doctrine de la protection, qu'il a combattue pendant de si nombreuses années. Maintenant, il tourne autour du pot et nous fait penser au ver de terre qui cherche à attrapper une grenouille. C'est merveilleux. La pauvre vieille Angleterre, autrefois la reine du monde industriel, y vient peu à peu. Pensez-y: l'un des plus grands centres industriels du monde, l'Angleterre, dont les usines sont fermées et dont les ouvriers, par millions, vivent de la charité publique.

Nous sommes voisins de l'un des pays les plus considérables du monde, les Etats-Unis. Nous savons tous que le manufacturier américain vend ses produits par l'entremise du grossiste et ce dernier, par l'entremise du détaillant. Le grossiste achète du manufacturier les marchandises de l'année courante, fabriquées selon des modèles convenables pour l'année. Au moment de l'achat, il passe un marché en vertu duquel, si les marchandises sont vendues à un autre grossiste à meilleur compte, il profitera de la réduction du prix. Il en est de même des relations du grossiste et du détaillant. Quand le grossiste ou le fabricant, selon le cas, a sur les bras un excédent de milliers ou de centaines de milliers de verges d'un certain tissu, que fait-il? Il ne peut les vendre aux Etats-Unis sans consentir la réduction exigée dans le marché. Mieux vaut l'envoyer au nord et l'y vendre au rabais, y faire du *dumping*. Il le fait dans le marché le plus rapproché, c'est-à-dire au Canada.

En vertu de la mesure à l'étude, cette marchandise doit passer par l'évaluateur. Qui-conque connaît le commerce ne l'ignore pas. Le vendeur cherche un de ces grands acheteurs qui ont besoin de marchandises à bon compte et qui peuvent acheter des tissus à des milliers de verges à la fois. Ces tissus coûtaient \$14 la verge au fabricant, mettons. Mais ce dernier les évalue au prix qu'Eaton peut en payer, c'est-à-dire \$7, \$8 ou \$9. Les acheteurs se présentent et consomment la ruine de notre industrie, avec l'aide du tarif douanier. Chacun le sait. Si donc nous voulons nous protéger contre ces procédés, il nous faut non seulement un tarif élevé, mais aussi des mesures législatives contre le *dumping*.

J'ai écouté attentivement ce que mon très honorable ami a dit au sujet de ces mesures, et j'avoue qu'il en sait plus long que moi, à cause de l'expérience qu'il a acquise. Mais

Le très honorable M. GRAHAM.

je suis d'avis que le gouvernement, et même un simple ministre, devrait avoir le pouvoir nécessaire pour nous protéger par le moyen d'une clause d'anti-dumping, tout comme le président des Etats-Unis à l'égard de son pays. Si le gouvernement obtient ce pouvoir, il en fera l'essai au cours des six prochains mois. J'en suis heureux et j'espère qu'il en résultera une protection effective pour les industries du pays. Ce sera dans l'intérêt du consommateur, du cultivateur, de tout le monde. On ne peut diviser la population en consommateurs et en producteurs. On ne peut mettre à part une partie de la population et affirmer qu'étant cultivateurs, ces gens n'ont pas besoin de protection. On ne peut affirmer que les ouvriers n'ont pas besoin de protection. Ils la demandent, maintenant. Nous leur accordons un crédit de 20 millions pour tâcher de leur sauver la vie et celle de leur famille, pendant quelques mois. Mais industriels, agriculteurs, ouvriers réclament la protection, pour que notre pays devienne la nation puissante que nous pouvons devenir dans la moitié septentrionale du continent. Augmentons la protection: nous verrons ce qui en sortira.

Le parti politique auquel j'appartiens a énoncé, en 1878, la politique dite nationale. Plus tard, à cause des raisonnements de nos vis-à-vis, nous avons affaibli notre tarif et notre position; nous avons affaibli le Canada. Laurier, que j'ai bien connu, était alors premier ministre. A-t-il abaissé le tarif qu'il condamnait? Grâce à Dieu, il n'en a rien fait, ce qui a soutenu le Canada pendant un certain nombre d'années. Chaque fois que le Canada a connu la prospérité, c'est à cause de la protection accordée sous une forme quelconque.

Je me suis toujours opposé à la préférence accordée à l'Empire, il va sans dire. Je m'y oppose encore, parce que les produits auxquels elle s'applique ne sont peut-être pas de fabrication britannique, mais allemande, française, italienne, ou autre. Lors d'un voyage en Angleterre, j'ai rendu visite à un établissement faisant un grand commerce de parapluies, ombrelles et vêtements de dames. J'ai demandé à voir l'usine dont le directeur m'avait souvent parlé. Qu'y ai-je vu? Dix machines à coudre, et dix couturières. Tout le reste du travail était fait sur le continent européen. On me demande ensuite d'accorder la préférence aux marchandises anglaises? Merci! Nous ne devons rien à l'Angleterre sous ce rapport. Nous lui devons notre appui, si elle se trouve en difficultés, mais la vieille Angleterre n'a jamais fait de sacrifice pour nous, au point de vue commercial, bien que le Canada en ait fait pour elle.